

Accord de libre échange Tunisie - UE : et la libre circulation des personnes ?



Tunis et Bruxelles, actuellement en pleines négociations en vue d'un accord de libre-échange complet et approfondi (Aleca), ne pourront faire l'impasse sur la question de l'octroi - ou de la suppression - des visas entre les deux zones.

Les négociations entre la Tunisie et l'Union européenne (UE) sur l'Accord de libre-échange complet et approfondi (Aleca), en cours [depuis octobre 2015](#), s'intensifient depuis la [visite du président du Parlement européen à Tunis, les 30 et 31 octobre](#). Une réunion technique, ainsi qu'un forum, ont notamment été organisés pour construire la « nouvelle relation » qui ferait de la Tunisie un « partenaire privilégié » pour son premier vis-à-vis économique.

La libre circulation des personnes exclue des discussions

Les discussions passent tous les dossiers au crible, depuis les quotas agricoles jusqu'à la mise à niveau de l'industrie, en passant par les barrières tarifaires et, plus généralement, la facilitation de l'entrée des produits tunisiens sur le marché européen. Mais à côté de cette libre circulation des produits, quid de celle des personnes ?

Antonio Tajani, président du Parlement Européen, précise qu'il souhaite que la question des visas fasse l'objet d'un traitement hors Aleca. Pourtant, « la mobilité des personnes dont les professionnels est l'une des clés d'un partenariat approfondi », souligne Hichem Elloumi, vice-président de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (Utica).

Pour lui, l'Aleca « devra faciliter les procédures d'octroi des visas pour certaines catégories de personnes, notamment les étudiants, les chercheurs et les responsables et cadres d'entreprises ». Le numéro deux du patronat tunisien compte, à long terme, sur une évolution vers une pleine mobilité des citoyens,

sans visa, dans un futur espace économique commun entre l'UE et la Tunisie.

Parcours du combattant

Pour se sentir partenaires de l'Europe à part entière, l'idéal est que les Tunisiens soit exemptée de visa de court séjour

« Les visas ? Nous avons enregistré 150 000 demandes. Seulement 10 % ont été rejetées en 2016 », indiquait en mars 2017 l'ambassadeur de France en Tunisie, Olivier Poivre d'Arvor. Pourtant, l'obtention d'un visa est un vrai parcours du combattant, surtout depuis que les ambassades ont externalisé ce service, en 2012.

« Au lieu de devoir présenter toute une série de documents administratifs, qui ne garantit pas vraiment que le demandeur revienne en Tunisie, les Européens devraient adopter une procédure similaire à celle des États-Unis, avec un questionnaire précis », suggère Yacine Sammoud, ingénieur dans les télécoms âgé de 28 ans qui a eu des difficultés pour participer à une formation à Bordeaux, malgré la garantie signée par son employeur.

« Travailler ensemble implique de se connaître et de lever les *a priori*. Pour se sentir partenaires de l'Europe à part entière, l'idéal est que la Tunisie soit exemptée de visa de court séjour comme les Ukrainiens et les Moldaves », poursuit le jeune ingénieur, qui n'a eu aucune difficulté pour effectuer un stage aux États-Unis.

Pour « offrir aux jeunes l'opportunité de partir dans des pays européens pour construire leur avenir », Patrice Bergamini, ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie, a misé sur le programme Erasmus, destiné à 1 500 étudiants tunisiens, et multiplié par trois les bourses Erasmus Plus. Un progrès qui ne satisfait que partiellement les jeunes Tunisiens, lesquels espèrent plus des négociations en cours.